

# PACTE TERRITORIAL POUR UNE UNIVERSITE LORRAINE

Les présidents des collectivités territoriales lorraines, Région, Départements, Agglomérations, Grandes Villes, ayant choisi d'exercer une compétence en matière d'enseignement supérieur, de recherche et de développement économique

- **Estimant** fondamental pour l'avenir de leur territoire de relever le défi de la société de l'innovation et de la connaissance dans un environnement de plus en plus mondialisé ;
- **Considérant** indispensable pour l'essor économique et social de La Lorraine, de disposer d'un potentiel de recherche et d'innovation compétitif et de taille critique à visibilité internationale ;
- **Constatant** l'émergence d'une concurrence de plus en plus forte entre territoires à l'échelle européenne ;
- **Concevant** leur démarche dans le contexte transfrontalier de la Grande Région et notamment en référence au développement du projet de création au Luxembourg, sur la zone de Belval, d'une nouvelle université de haut niveau d'excellence.

Dans ce contexte stratégique, affirment la nécessité pour les quatre universités de Nancy et Metz, de réaliser dans les 4 ans l'unité structurelle de l'Université Lorraine.

## Décident à ce titre

- de **soutenir** la création dans l'année du PRES lorrain, fédérant l'ensemble de la communauté scientifique lorraine ;
- de **permettre** la structuration de l'Université Lorraine, sur les sites principaux de Metz et de Nancy, par mutualisation progressive des services et des ressources administratives et techniques des établissements concernés : Université Henri Poincaré, Université Nancy II, INPL, Université Paul Verlaine ;
- de **susciter** l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernance universitaire adaptée ;
- de **favoriser** l'élaboration d'une offre de formations cohérente et performante de dimension européenne ;
- de **renforcer** les partenariats entre cette Université Lorraine, les établissements et les organismes d'enseignement supérieur et de recherche ;
- de **faciliter** les projets créateurs de nouvelles richesses économiques et sociales au sein du tissu local national ou international d'entreprises ;
- de **demander** aux quatre universités de mutualiser la gestion de leur patrimoine par apport et valorisation de premiers actifs universitaires ;

- de **participer** à l'attractivité et au rayonnement de ce nouvel établissement universitaire lorrain par :
  - des soutiens actifs aux projets de R&D, d'innovation et de transfert de technologie ;
  - une politique commune de soutien à la vie étudiante ;
  - une articulation harmonieuse des réseaux de transport en commun et le déploiement d'une nouvelle offre cohérente ;

**Appellent** l'ensemble des acteurs du développement économique régional à se fédérer et à soutenir cette initiative ;

**Expriment** leur soutien plein et entier au dossier de candidature déposé par l'Université Lorraine préfigurée par un consortium des quatre universités de Nancy et Metz et un large partenariat avec les acteurs de la recherche et de l'innovation, à l'appel à projet « Campus » initié par le gouvernement ;

**Affirment** le caractère stratégique de cette candidature pour la dynamique qu'elle pourra engager pour permettre la consolidation d'un pôle scientifique de dimension européenne.

Pour :

la Région Lorraine,

  
Jean-Pierre MASSERET


La Communauté Urbaine de Nancy,

  
André ROSSINOT

La Communauté d'Agglomération Metz  
Métropole,

  
Jean-Luc BOHL

la Ville de Metz,

  
Dominique GROS

le Département de la Moselle,

  
Philippe LEROY

le Département de Meurthe et Moselle,

Michel DINET

la Ville de Nancy

  
Claudine GUIDAT